

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 6, rue des Rapides le 18 janvier 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome ainsi que messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 164 810.58\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021
10. Déclaration d'intérêt pécuniaires
11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes
13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant »
15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi
16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure)
17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021
18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00 + taxes)
19. Proposition d'appui pour le projet présenté par M. Martin Langlois
20. Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat
21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$)
22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture
23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ
24. Suivi du dossier de la vente pour taxes
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
26. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison des nouvelles mesures de confinement et du couvre-feu de 20 h 00 décrétées par l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à madame Danielle Magny, nouvelle conseillère élue au poste numéro 2.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**01-01-2021**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2020;**

**02-01-2021**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2020;**

**03-01-2021**

### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

## **6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**04-01-2021**

### **6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2000808 à C2000818 et C2100001 à C2100061. La séquence des chèques en ligne L2000065 à L2000067 et L2100001 à L2100002.**

<b>Total des factures du mois année 2020</b>	<b>65 158.56\$</b>
<b>Total des factures du mois année 2021</b>	<b>17 565.02\$</b>
<b>Total des paiements directs année 2020</b>	<b>4 639.41\$</b>
<b>Total des paiements directs année 2021</b>	<b>23 278.10\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>54 169.49\$</b>

**GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER** **164 810.58\$**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 janvier 2021.

---

Gérard Pétrin, directeur général

## **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

### **7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Monsieur le maire explique qu'aucune rencontre de la MRC Abitibi n'a eu lieu depuis décembre dernier. Seule une rencontre sur la plateforme zoom a eu lieu avec monsieur le préfet et l'ensemble des maires pour discuter des modes de participations relatifs à la tenue des réunions de conseil en contexte de pandémie avec couvre-feu.

## **8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Monsieur le maire informe l'assistance que les paniers de Noël ont été distribués en décembre dernier et adresse ses remerciements aux généreux partenaires IGA Demers de Malartic et la mine Agnico-Eagle ainsi qu'aux personnes qui ont participé à la distribution.

## **9. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 17 JANVIER 2021;**

### **9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021.**

Le président d'élection indique qu'à la fermeture de la période de dépôt de candidature, deux personnes se sont portées candidates. Par la suite, l'une des personnes a retirée sa candidature. Il a alors Informé madame Magny qu'elle était la seule candidate et l'a proclamée élue le 23 décembre 2020. Il précise qu'elle a également prêté serment et lui souhaite la bienvenue.

## **10. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES;**

### **10. Déclaration d'intérêt pécuniaires.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au nom de la nouvelle élue, la déclaration des intérêts pécuniaires et informe les citoyens présents qu'il a reçu cette déclaration de :

Madame Danielle Magny	Conseillère #2
-----------------------	----------------

Il précise que les déclarations de tous les membres du conseil seront transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le portail à l'effet qu'il a reçu tous les documents prescrits par la loi.

## **11. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038);**

### **11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038).**

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose au conseil les listes de donateurs et rapports de dépenses ou déclarations des candidats de l'élection partielle du 17 janvier 2021. Comme il se doit, le rapport de chacun des deux candidats a été transmis au Directeur général des élections du Québec.

## **12. RÉOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;**

05-01-2021

### **12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes.**

Madame la conseillère Danielle Magny se retire.

**ATTENDU QUE** les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les différentes demandes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00\$	
Club Preissac d'Art en Or	2 000.00\$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00\$	
École St-Paul de Preissac	3 000.00\$	
Journal Alliance de Preissac	12 500.00\$	+ 600.00\$/mois (publicité)
Biblio secteur Tancred	2 890.00\$	

### **13. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ADL (5 000.00\$)**

06-01-2021

#### **13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 000.00\$ provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local pour l'année 2021 » de la MRC d'Abitibi.

### **14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « PROJET STRUCTURANT »;**

07-01-2021

#### **14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant ».**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

### **15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À PRÉSENTER UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI;**

08-01-2021

#### **15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi.**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer un projet d'aménagement de sentiers dans le cadre du fonds touristique de la MRC d'Abitibi.

### **16. RÉSOLUTION DE NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU (20.00\$/HEURE);**

09-01-2021

#### **16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure).**

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** l'augmentation de la rémunération de 15,00\$ à 20,00 \$ l'heure a été discutée dans le cadre des prévisions budgétaires 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

- **DE RENOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

<b>Mesdames</b>	<b>Françoise Raby</b> <b>Marilyne Tanguay</b>	
<b>Messieurs</b>	<b>Claude Ménard</b> <b>Rémi Pelletier</b> <b>Bertrand Bolduc</b>	<b>Gilbert Dubuc</b> <b>Robert Brassard</b> <b>Benoit Plourde</b>

- **DE FIXER** la nouvelle rémunération à 20,00\$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

#### **17.ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021;**

10-01-2021

#### **17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021.**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marilyne Tanguay, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et portant le numéro 276-2021 est adopté et décrète ce qui suit :

#### **SECTION I PRÉAMBULE**

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7809 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

#### **SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS**

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9805 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

#### **SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Article 4 : Qu'une taxe de 2,6400 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

#### **SECTION V COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS**

Article 5 : Qu'une compensation de 436,13 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des

échéances de l'année 2021 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

**SECTION VI LOCATIONS**

Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$  
Terrain au camping municipal pour la saison 2020 : 350,00 \$  
Rétrocaveuse : 120,00 \$ / heure

**SECTION VII DIVERS**

Article 7: Vente de matériel : coûtant

**SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE**

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

**SECTION IX MODE DE PAIEMENT**

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

**SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR**

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 14 décembre 2020

Présentation du projet de règlement : 14 décembre 2020

Adoption : 18 janvier 2021

Publication : 21 janvier 2021

---

**Donald Rheault**  
Maire

---

**Gérard Pétrin**  
Directeur général/  
secrétaire-trésorier

**18. PROPOSITION POUR L'ACHAT D'UN BUREAU POUR LE MAIRE (2 180.00 + TAXES);**

11-01-2021

**18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00\$ + taxes).**

**ATTENDU QUE** le bureau du maire est présentement constitué de modules non réaménageables;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'améliorer nos conditions d'exercices afin de bien recevoir les gens;

**ATTENDU QUE** le budget le permet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense de 2 180,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'un bureau.

**19. PROPOSITION D'APPUI POUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MARTIN LANGLOIS;**

12-01-2021

**19. Proposition d'appui pour le projet présenté par monsieur Martin Langlois.**

Monsieur le conseiller, Aldée Langlois se retire, déclarant être en conflit d'intérêt.

**ATTENDU QUE** monsieur Martin Langlois a présenté son projet de location d'embarcations (pédalos, pontons et kayaks) au conseil et demande son appui qui sera utile à sa recherche de financement;

**ATTENDU QUE** ce nouveau service favorisera l'accès à nos plans d'eau pour les touristes de même que tous les intéressés;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'APPUYER** le projet de location d'embarcations présenté par monsieur Martin Langlois.

**20. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE POUR L'ENTRAIDE ET LE PARTENARIAT;**

13-01-2021

**20.Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat.**

**ATTENDU QUE** des discussions ont eu lieu avec les représentants de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville visant à établir une entente au niveau des équipements;

**ATTENDU QUE** le directeur général suggère qu'un projet d'entente soit préparé et présenté ultérieurement au conseil pour approbation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à préparer conjointement avec la municipalité de Ste-Gertrude une entente pour l'entraide et le partenariat.

**21. CHANGEMENT DE FRÉQUENCE POUR LE SERVICE INCENDIE (846.22\$);**

14-01-2021

**21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$).**

**ATTENDU QUE** notre chef pompier souhaite procéder à un changement de fréquence radio pour le service incendie;

**ATTENDU QUE** ce changement permettra d'harmoniser notre fréquence à celle des autres services incendie tel que recommandé par le ministère de la Sécurité civile;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense de 846,22 \$ pour effectuer ce changement.

## **22. AUTORISATION POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE ET LE SERVICE D'ARCHITECTURE;**

15-01-2021

### **22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est à compléter les exigences demandées dans le cadre du programme RECIIM;

**ATTENDU QUE** nous sommes au stade d'engager une firme d'ingénierie et d'architecture pour réaliser l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

**ATTENDU QUE** les appels d'offres par pondération doivent se faire sur le système électronique (SEAO);

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires à l'accomplissement des appels d'offres par pondération sur le système électronique du SEAO.

## **23. RÉOLUTION POUR LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TECQ;**

16-01-2021

### **23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

#### **24. SUIVI DU DOSSIER DE LA VENTE POUR TAXES;**

##### **24. Suivi du dossier de la vente pour taxes.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe le conseil qu'aucune propriété ne sera mise en vente pour taxes. La liste des immeubles présentée en décembre qui accusaient un retard de paiement de taxes de trois (3) ans, a été acquittée à la fin de décembre et début janvier.

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);**

##### **25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com)**

- Une citoyenne voulait plus de détails au niveau des « Projets structurants »
- Une citoyenne demande de plus d'informations sur le projet d'aménagement de sentiers
- Est-ce que les projets peuvent nuire au comité d'embellissement au niveau des finances
- Pourquoi refaire le bureau du Maire
- Une question sur les comptes à payer au niveau de la dépenses faites au Dépanneur 4 saisons pour l'inauguration
- Les rapports de dépenses transmis au DGE sont-ils publics
- Sous quel aspect la municipalité appuie le projet de monsieur Martin Langlois
- En quoi consiste l'entraide avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
- Une question sur le projet du nouveau centre communautaire

#### **26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**17-01-2021**

##### **26. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 10.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**DONALD RHEAULT**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 8 février 2021 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome ainsi que messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 128 092.44\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Renouvellement des baux de gravières (2)
9. Enlèvement de la neige sur le toit des édifices municipaux
10. Résolution annuelle pour PAVL « entretien des chemins municipaux »
11. Résolution pour surveillance annuelle du camping municipal pour 2021
12. Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021
13. Résolution pour appui UPA (motoneiges)
14. Achat de vélos de montagne (3)
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
16. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison des nouvelles mesures de confinement et du couvre-feu de 21 h 30 décrétées par l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

18-02-2021

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2021;**

19-02-2021

##### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

#### **5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

20-02-2021

##### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100062 à C2100110. La séquence des chèques en ligne L2000065 à L2100003 à L2100007.

Total des factures du mois année 2021	60 748.11\$
Total des paiements directs année 2021	29 131.39\$
Total des salaires	38 212.94\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>128 092.44\$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 février 2021.

---

Gérard Pétrin, directeur général

#### **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

##### **6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les élus sur le dossier de la gestion des baux de gravière et de villégiature sera reconduit pour un an et que la MRC Abitibi fera des représentations sur les manques de revenus pour la gestion de ces baux.

#### **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

##### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Monsieur le maire informe les élus des procédures qui entourent l'ouverture partielle de l'aréna en précisant que l'information en détail sera disponible via un publipostage et sur la page de la municipalité.

#### **8. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (2);**

21-02-2021

##### **8. Renouvellement des baux de gravières (2).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une dépense de 598.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399. Le bail de gravière située dans la municipalité de La Motte (BNE 31281) ne sera pas renouvelé.

## **9. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LE TOIT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX;**

**22-02-2021**

### **9. Enlèvement de la neige sur le toit des édifices municipaux.**

**ATTENDU QUE** les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé aux travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

## **10. RÉOLUTION ANNUELLE POUR PAVL « ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX »;**

**23-02-2021**

### **10. Résolution annuelle pour PAVL « entretien des chemins municipaux ».**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 78 759.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

## **11. RÉOLUTION POUR LA SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL DE LA SAISON 2021;**

**24-02-2021**

### **11. Résolution pour la surveillance du camping municipal de la saison 2021.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2021 selon les conditions convenues (70.00\$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

## **12. SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021;**

**25-02-2021**

### **12. Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021.**

Action réussite est l'instance régionale de concertation sur la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue. Sa mission est de favoriser et soutenir la mobilisation collective régionale pour faire de la réussite éducative des tout-petits, des élèves et des étudiants des enjeux incontournables du développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'ensemble des conditions gagnantes pour l'atteinte du plein potentiel des individus ont des impacts sur la réussite scolaire, la santé globale ainsi que sur la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée en Abitibi-Témiscamingue. Agir de façon concrète pour que chacun développe son plein potentiel assurera le dynamisme socioéconomique de la communauté.

**CONSIDÉRANT** que :

- Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

- Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

### **13. RÉOLUTION POUR L'APPUI À L'UPA (MOTONEIGES);**

26-02-2021

#### **13. Résolution pour l'appui à l'UPA (motoneiges)**

**CONSIDÉRANT** le communiqué de presse de L'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, concernant la circulation des motoneigistes sur les terres agricoles privés et les terrains de reboisements en région;

**CONSIDÉRANT** les dommages importants causés aux cultures agricoles et forestières;

**CONSIDÉRANT** que c'est une infime minorité de motoneigistes qui quittent les sentiers balisés pour s'aventurer sur les terres agricoles et forestières;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du phénomène en région;

**CONSIDÉRANT** la collaboration entre L'UPA et la Fédération des clubs de motoneige et tourisme Abitibi-Témiscamingue pour protéger notre garde-manger de la région;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'appuyer l'UPA et la Fédération des clubs de motoneige et de leur transmettre une copie de cette résolution, ainsi qu'à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

### **14. ACHAT DE VÉLOS DE MONTAGNE (3);**

27-02-2021

#### **14. Achat de vélos de montagne (3).**

**ATTENDU QUE** la municipalité c'est fait voler quatre vélos (2 fats bike et 2 de montagne), et qu'il serait opportun de les remplacer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de 3 vélos de montagne au montant de 579.00 \$ /chaque.

**DE PRENDRE** des mesures appropriées pour prévenir d'autres vols (traceurs, caméra, etc.).

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**15. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe qu'il n'a reçu aucune question.

## **16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**28-02-2021**

### **16. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 30.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**DONALD RHEAULT**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 8 mars 2021 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay et Danielle Magny ainsi que messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère absente : madame Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 89 309.78\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour engager une firme d'architecte (159 125.40\$)
9. Résolution pour engager une firme de génie (34 205.06\$)
10. Résolution pour déposer un projet de travaux de voirie dans le volet « accélération des investissements sur le réseau routier municipal »
11. Résolution pour l'achat d'une balayeuse (1 331.03\$)
12. Résolution pour l'achat de deux scies à chaînes à batterie (1 382.46\$)
13. Résolution pour l'acceptation du rapport annuel d'activité 2020
14. Résolution pour l'achat de conteneurs (9 067.07\$)
15. Résolution pour congé sans solde de madame France Daoust
16. Résolution pour l'embauche de madame Manon Viens
17. Résolution pour l'autorisation de signature avec Emploi Québec
18. Programme d'aide financière pour produits d'hygiène féminine
19. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « Station de lavage d'embarcation »
20. Projet de lotissement du terrain 4 816 741
21. Autorisation de signer une entente de services avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
22. Autorisation de signer une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
23. Résolution pour prendre en charge la gestion du cimetière
24. Résolution pour la commission de toponymie (chemin de la Pause)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
26. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus, fait mention que le 8 mars est la journée pour le droit des femmes et qu'il est fier que le conseil actuel de la municipalité soit paritaire (trois femmes et trois hommes). Il explique que la réunion est enregistrée en raison des mesures de confinement et du couvre-feu de 21 h 30 décrétées par l'arrêté de la ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**29-03-2021**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021;**

**30-03-2021**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

## **5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**31-03-2021**

### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100097 et C2100111 à C2100165. La séquence des chèques en ligne L2100008 à L2100013.

Total des factures du mois année 2021	40 945.97\$
Total des paiements directs année 2021	19 009.54\$
Total des salaires	29 354.27\$
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>89 309.78\$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 mars 2021.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

## **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

### **6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les Élus sur le dossier de la gestion du Fonds forêt de la MRC Abitibi et des projets de règlement qui suivront pour encadrer les critères de sélection pour avoir accès à des projets qui pourront être présentés par les 9 municipalités participantes.

Madame la conseillère, Manon Derome arrive à 19 h 08.

## **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir.

## **8. RÉOLUTION POUR ENGAGER UNE FIRME D'ARCHITECTE (159 125.40\$);**

**32-03-2021**

### **8. Résolution pour engager une firme d'architecte (159 125.40\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est rendue à l'étape de l'embauche d'une firme d'architecte pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a lancé un appel d'offres public sur le site « SEAO »;

**ATTENDU QU'**à la date limite, seulement une firme avait remis les documents de soumission;

**ATTENDU QUE** dans le processus de demande de services professionnels, le devis comprenait le principe de la pondération avec deux enveloppes et que dans la première enveloppe le soumissionnaire devait répondre aux critères établis dans l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le directeur général devait former un comité de sélection pour attribuer un pointage à chaque soumission et que le seuil était de 70%;

**ATTENDU QUE** la firme « TRAME Inc. » a obtenue le pointage nécessaire et c'est la seule offre reçue dans le délai prescrit;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu majoritairement: « la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence ».

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise « Trame Inc. » pour la fourniture des services d'architecture et de supervision de la construction du nouveau centre communautaire au montant de 159 125.40 \$.

## **9. RÉOLUTION POUR ENGAGER UNE FIRME DE GÉNIE (34 205.06\$);**

**33-03-2021**

### **9. Résolution pour engager une firme de génie (34 205.06\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est rendue à l'étape de l'embauche d'une firme d'ingénierie pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a lancé un appel d'offres public sur le site « SEAO »;

**ATTENDU QU'**à la date limite, deux firmes avaient remis les documents de soumission;

**ATTENDU QUE** dans le processus de demande de services professionnels, le devis comprenait le principe de pondération avec deux enveloppes et que dans la première enveloppe le soumissionnaire devait répondre aux critères établis dans l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le directeur général devait former un comité de sélection pour attribuer un pointage à chaque soumission et que le seuil était de 70%;

**ATTENDU QUE** les deux soumissionnaires ont obtenu le pointage nécessaire et le résultat des prix inclus dans la deuxième enveloppe sont les suivant;

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Innovex Consultants	34 205.06 \$
Les services EXP Inc.	63 121.27 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu majoritairement: « la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence ».

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise « Innovex Consultants. » pour la fourniture des services d'ingénierie et de supervision pour la construction du nouveau centre communautaire au montant de 34 205.06 \$.

**10. RÉOLUTION POUR DÉPOSER UN PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE VOLET « ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL »;**

34-03-2021

**10. Résolution pour déposer un projet de travaux de voirie dans le volet « Accélération des investissements sur le réseau routier municipal ».**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

<input checked="" type="checkbox"/>	L'estimation détaillée du coût des travaux;
<input type="checkbox"/>	L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
<input type="checkbox"/>	Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Gérard Pétrin, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Preissac autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**11. RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE (1 331.03\$);**

35-03-2021

**11. Résolution pour l'achat d'une balayeuse (1 331.03\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'une balayeuse pour le CRJM au montant de 1,331.03\$.

**12. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE DEUX SCIES À CHAINES À BATTERIE (1 382.46\$);**

36-03-2021

**12. Résolution pour l'achat de deux scies à chaînes à batterie (1 382.46\$).**

**ATTENDU QUE** le service d'incendie fait une transition pour ne plus avoir à gérer des carburants et la migration vers un système avec des batteries est une solution;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de deux scies à chaîne à batterie au montant de 1,382.46\$ pour le service incendie.

**13. RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020;**

37-03-2021

**13. Résolution pour l'acceptation du rapport annuel d'activité 2020.**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2020, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2020 tel que présenté.

**14. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE CONTENEURS (9 067.07\$);**

38-03-2021

**14. Résolution pour l'achat de conteneurs (9 067.07\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de 3 conteneurs incluant le transport au montant de 9,067.07\$.

**15. RÉSOLUTION POUR UN CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME FRANCE DAOUST;**

39-03-2021

**15. Résolution pour un congé sans solde de madame France Daoust.**

**ATTENDU QUE** madame France Daoust a demandé au conseil de prendre un congé sans solde de 6 mois, à partir du 1 mai 2021;

**ATTENDU QUE** cette demande ne déstabilisera pas le travail de l'agente de développement, puisqu'une personne est disponible pour faire le remplacement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame France Daoust à prendre un congé sans solde de six mois à partir du premier mai 2021.

**16. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE MADAME MANON VIENS;**

40-03-2021

**16. Résolution pour l'embauche de madame Manon Viens.**

**ATTENDU QUE** madame France Daoust prendra un congé sans solde à partir du premier mai 2021 et qu'il est convenu d'engager madame Manon Viens pour assurer l'intérim;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** madame Manon Viens au poste d'agente de développement en remplacement de madame France Daoust pour la période commençant le premier mai au premier novembre 2021 aux conditions convenues lors de la dernière session de travail.

**17. RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC EMPLOI QUÉBEC;**

41-03-2021

**17. Résolution pour l'autorisation de signature avec Emploi Québec.**

**ATTENDU QUE** les discussions avec Emploi Québec ont été positives et que madame Manon Viens est admissible à une subvention salariale pour insertion à l'emploi;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de subvention avec Services Québec et à effectuer les demandes de versements.

**18. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE;**

42-03-2021

**18. Programme d'aide financière pour produits d'hygiène féminine.**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités supportent les femmes financièrement et encouragent les pratiques écologiques;

**ATTENDU QUE** l'aide à l'achat de produits d'hygiène féminine est une façon intéressante d'aider les femmes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

**DE DONNER** un montant maximum de 150.00 \$/2 année/par adresse civique, jusqu'à concurrence de 50% de la facture d'achat. Ce programme sera administré par l'Agente de développement.

**19. RÉOLUTION AUTORISANT MADAME FRANCE DAOUST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION »;**

43-03-2021

**19. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « Station de lavage d'embarcation ».**

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lance un appel de projet pour le programme « Station de nettoyage d'embarcation »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme de Station de nettoyage d'embarcation.

**20. PROJET DE LOTISSEMENT DU TERRAIN 4 819 741;**

44-03-2021

**20. Projet de lotissement du terrain 4 819 741.**

**ATTENDU QUE** les co-proprétaires du lot 4 819 741 veulent le morceler pour en faire deux terrains distincts;

**ATTENDU QUE** selon le règlement de lotissement de la municipalité de Preissac, le lotisseur doit céder 10% de la superficie du lot, ou payer un montant de 10% de la valeur du lot qui fait l'objet de la demande;

**ATTENDU QUE** le sentier de motoneige fédéré emprunte une partie dudit terrain et le conseil considère important de maintenir ce droit de passage pour les motoneigistes;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a eu l'assurance des co-proprétaires qu'ils maintiendraient ce droit de passage, tant et aussi longtemps que les Clubs de motoneige en auront de besoin;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'émission d'un permis de lotissement pour le lot 4 819 741 et de prendre 10% de la valeur dudit lot.

**21. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE;**

45-03-2021

**21. Autorisation de signer une entente de services avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de service avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

**22. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE CONTINGENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE;**

46-03-2021

**23. Autorisation de signer une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

**23. RÉOLUTION POUR PRENDRE EN CHARGE LA GESTION DU CIMETIÈRE;**

47-03-2021

**23. Résolution pour prendre en charge la gestion du cimetière.**

**ATTENDU QUE** les bénévoles de la Fabrique qui s'occupent de la gestion du cimetière se font rares;

**ATTENDU QUE** dans plusieurs municipalités, la gestion du cimetière est faite par la municipalité locale;

**ATTENDU QUE** la Fabrique de la paroisse de St-Raphael de Preissac est d'accord à céder la gestion à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil de Preissac est d'accord à prendre la gestion;

**ATTENDU QUE** la gestion d'un cimetière par une municipalité doit passer par un règlement dans lequel on y explique toutes les informations pertinentes (prix pour terrain, coût pour inhumation, etc.);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à rédiger un projet de règlement, lequel sera validé, par le conseil municipal, la Fabrique et l'Évêché d'Amos.

**24. RÉOLUTION POUR LA COMMISSION DE TOPONYMIE (CHEMIN DE LA PAUSE);**

48-03-2021

**24. Résolution pour la commission de toponymie (chemin de la Pause).**

**ATTENDU QU'**un nouveau développement s'est fait au bout du chemin Fontbonne et que des terrains de villégiature sont à vendre;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est prononcé sur le nom que devrait avoir ce chemin;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le chemin situé à l'extrémité du chemin Fontbonne; Chemin de la Pause et de faire les démarches auprès de la commission de toponymie du Québec pour officialiser ce nom.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM) ;**

**25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe qu'il n'a reçu aucune question.

**26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

49-03-2021

**26. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 32.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**DONALD RHEAULT**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**